



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
22 mars 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

#### Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions d'organisation

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Note du Secrétaire exécutif

## I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Mise au point et transfert de technologies.
5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures.
6. Recherche et observation systématique.
7. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
  - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
  - b) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
  - a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23);

- b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre;
  - c) Niveaux de référence normalisés au titre du mécanisme pour un développement propre;
  - d) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre;
  - e) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent-dioxyde de carbone des gaz à effet de serre.
9. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques.
  10. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
  11. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
  12. Questions diverses.
  13. Rapport de la session.

## II. Annotations

### 1. Ouverture de la session

1. La Présidente ouvrira la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le lundi 31 mai 2010.

### 2. Questions d'organisation

#### a) Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

*FCCC/SBSTA/2010/1*

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire  
exécutif*

#### b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel:* La trente-deuxième session du SBSTA se tiendra du lundi 31 mai au mercredi 9 juin 2010.
4. Plusieurs organes se réunissant à la même période, le temps disponible pour les groupes de contact et les consultations informelles sera très réduit. Pour tirer parti au maximum du temps imparti aux réunions, les présidents des organes subsidiaires pourraient proposer que les coprésidents des groupes de négociation facilitent une convergence de vues en présentant des avant-projets de conclusions à la première réunion des groupes de négociation, sur la base des communications et déclarations pertinentes faites lors des séances plénières et compte tenu des négociations ou conclusions antérieures.

5. À sa trentième session<sup>1</sup>, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) est convenu que toutes les séances devraient se terminer avant 18 heures, notamment afin de donner aux Parties et aux groupes régionaux suffisamment de temps pour préparer leurs réunions quotidiennes, mais pourraient, à titre exceptionnel et au cas par cas, se poursuivre pendant deux à trois heures. La session sera organisée en conséquence. Afin de permettre aux délégations de participer pleinement aux autres réunions organisées parallèlement, le SBSTA sera invité à mener ses débats de manière aussi efficace que possible, notamment à optimiser le temps consacré aux discussions plénières et aux négociations informelles, et à achever ses travaux dans les délais prévus. Les points dont l'examen ne sera pas achevé à la présente session seront renvoyés au SBSTA pour examen à ses trente-troisième ou trente-quatrième sessions.
6. Conformément aux conclusions adoptées par le SBI à sa vingt-quatrième session<sup>2</sup>, les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à la disposition des participants le texte écrit d'une déclaration doivent en apporter des exemplaires à distribuer.
7. Pour des informations détaillées et à jour sur le déroulement des travaux du SBSTA, les Parties sont invitées à se reporter à l'aperçu des travaux de la session affiché sur le site Web de la Convention et à consulter le journal qui sera publié quotidiennement durant la session.
8. *Mesure à prendre:* Le SBSTA sera invité à approuver l'organisation des travaux de la session.

FCCC/SBSTA/2010/1

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire  
exécutif*

### **3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

9. *Rappel:* À sa vingt-huitième session, conformément au paragraphe 6 d) de la décision 2/CP.11, le SBSTA est convenu d'exécuter la deuxième phase du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, qui s'étend jusqu'à la trente-troisième session du SBSTA, en entreprenant les activités exposées aux paragraphes 10 à 74 du document FCCC/SBSTA/2008/6.
10. À la même session, le SBSTA a prié le secrétariat de présenter un rapport, pour examen à chacune de ses sessions, sur les progrès accomplis dans l'exécution de ces activités, y compris les invitations à agir<sup>3</sup>. Ce rapport est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2010/INF.2.
11. Le SBSTA a aussi demandé au secrétariat d'établir, avant sa trente-deuxième session, les documents suivants:

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2009/8, par. 115.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

<sup>3</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 18.

a) Un rapport sur les travaux de l'atelier technique consacré aux moyens d'intégrer les diverses méthodes de planification de l'adaptation<sup>4</sup>. Cet atelier a été organisé à Bangkok (Thaïlande) du 12 au 14 octobre 2009. Le rapport est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2010/2;

b) Un rapport de synthèse sur les efforts entrepris pour évaluer les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation et les différents points de vue sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins<sup>5</sup>. Ce rapport est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2010/3;

c) Un rapport de synthèse sur les efforts déployés pour suivre et évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation ainsi que les coûts et l'efficacité des projets, politiques et programmes menés à terme, et sur les différents points de vue concernant les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins<sup>6</sup>. Ce rapport est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2010/5.

12. Le SBSTA a en outre demandé au secrétariat d'organiser deux ateliers techniques, sous la direction de son Président et avant sa trente-deuxième session. Le premier, consacré à la collaboration entre les centres et réseaux régionaux, a eu lieu à Apia (Samoa) du 2 au 5 mars 2010. Le second, consacré aux coûts et aux avantages des solutions possibles en matière d'adaptation, doit être organisé à Madrid (Espagne) du 20 au 22 avril 2010, compte tenu des observations contenues dans le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.9/Rev.1 et du rapport de synthèse mentionné ci-dessus à l'alinéa b) du paragraphe 11.

13. Conformément aux conclusions adoptées par le SBSTA à sa vingt-huitième session, les rapports sur les ateliers mentionnés ci-dessus au paragraphe 12 seront disponibles avant la trente-troisième session du SBSTA. Certains des résultats de ces ateliers et les documents mentionnés au paragraphe 11 ci-dessus peuvent nourrir les débats en cours au sein du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur les questions ayant trait au paragraphe 1 c) de la décision 1/CP.13. Des informations sur les ateliers, notamment le résumé du Président, seront diffusées sur le site Web consacré au programme de travail de Nairobi<sup>7</sup>.

14. Le SBSTA a aussi prié le secrétariat de mettre au point d'ici à sa trente-deuxième session, et en collaboration avec les organisations, institutions et réseaux compétents, une version facile à utiliser du Recueil FCCC des méthodes et outils<sup>8</sup>. Le Recueil peut être consulté sur le site Web du programme de travail de Nairobi<sup>9</sup>.

15. À sa trente et unième session<sup>10</sup>, le SBSTA a encouragé les organisations directement impliquées dans la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi à poursuivre leurs efforts, notamment par des annonces de mesures et en communiquant au SBSTA des informations sur la suite donnée à celles-ci. Des informations sur ces efforts sont présentées dans le rapport d'activité mentionné ci-dessus au paragraphe 10.

16. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi et des documents établis pour la présente session, et à déterminer éventuellement les autres mesures à prendre.

---

<sup>4</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 62.

<sup>5</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 60.

<sup>6</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 52.

<sup>7</sup> <http://unfccc.int/nwp>.

<sup>8</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 41

<sup>9</sup> <http://unfccc.int/5136>.

<sup>10</sup> FCCC/SBSTA/2009/8, par. 15.

<i>FCCC/SBSTA/2010/INF.2</i>	<i>Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2010/2</i>	<i>Rapport sur l'atelier technique consacré aux moyens d'intégrer les diverses méthodes de planification de l'adaptation. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2010/3</i>	<i>Rapport de synthèse sur les efforts entrepris pour évaluer les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation et les différents points de vue sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2010/5</i>	<i>Rapport de synthèse sur les efforts déployés pour suivre et évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation ainsi que les coûts et l'efficacité des projets, politiques et programmes menés à terme, et sur les différents points de vue concernant les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins. Note du secrétariat</i>

#### 4. Mise au point et transfert de technologies

17. *Rappel*: Dans sa décision 3/CP.13, la Conférence des Parties a demandé au Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) de faire chaque année rapport aux organes subsidiaires, à chacune de leurs sessions, afin d'obtenir des indications quant à la poursuite de son action. À leur trente et unième session, le SBSTA et le SBI ont souscrit au programme de travail glissant sur deux ans du GETT pour 2010-2011<sup>11</sup> et ont noté que le GETT leur soumettrait un programme de travail actualisé pour examen à leur trente-deuxième session<sup>12</sup>. Le GETT a consacré sa réunion extraordinaire tenue à Sydney (Australie), les 22 et 23 février 2010, à l'actualisation de son programme de travail, en prenant en considération les résultats liés à la technologie dont la Conférence des Parties était convenue à sa quinzième session. Le rapport du GETT, accompagné de son programme de travail actualisé, est publié sous la cote FCCC/SB/2010/INF.1.

18. Selon son programme de travail glissant pour 2010-2011, le GETT devrait définir un mandat concernant les solutions à envisager pour faciliter les travaux de recherche-développement sur les technologies écologiquement rationnelles. Le GETT communiquera le mandat relatif à l'élaboration d'un rapport sur ce sujet pour que le SBSTA l'examine à sa trente-deuxième session. Ce mandat fait l'objet du document FCCC/SBSTA/2010/INF.4.

19. À sa trentième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir un rapport sur les informations nécessaires pour utiliser les indicateurs de résultats et faciliter ainsi l'examen de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention conformément à la décision 13/CP.1 et pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité du cadre pour le transfert de technologies, conformément à la décision 4/CP.13, et de communiquer ledit rapport au SBSTA pour examen à sa trente-deuxième session<sup>13</sup>. Le

<sup>11</sup> FCCC/SB/2009/INF.6, annexe I.

<sup>12</sup> FCCC/SBSTA/2009/8, par. 24.

<sup>13</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 30 b).

rapport sur les informations nécessaires pour utiliser les indicateurs de résultats est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2010/INF.3.

20. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité:

- a) À prendre note du rapport du GETT, à approuver son programme de travail glissant sur deux ans pour 2010-2011 et à lui donner de nouvelles directives, s'il y a lieu;
- b) À examiner le mandat mentionné ci-dessus au paragraphe 18 et à se prononcer sur de nouvelles mesures éventuelles;
- c) À examiner le rapport mentionné ci-dessus au paragraphe 19 et à se prononcer sur de nouvelles mesures éventuelles.

<i>FCCC/SBSTA/2010/INF.1</i>	<i>Report of the Expert Group on Technology Transfer. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer</i>
<i>FCCC/SBSTA/2010/INF.4</i>	<i>Terms of reference for a report on options to facilitate collaborative technology research and development. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer</i>
<i>FCCC/SBSTA/2010/INF.3</i>	<i>Report on information required for using the performance indicators to support the review of the implementation of Article 4, paragraphs 1(c) and 5, of the Convention. Note by the secretariat</i>

## 5. Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

21. *Rappel*: À sa trente et unième session, le SBSTA a prié sa Présidente de continuer à étudier des moyens de faciliter la coordination des activités ayant trait à la décision 2/CP.13 et de lui en rendre compte à sa trente-deuxième session<sup>14</sup>.

22. Dans sa décision 4/CP.15, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de faciliter la coordination des activités des Parties et des organisations internationales compétentes visant à renforcer la capacité d'utiliser les orientations et les directives les plus récentes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), telles qu'elles ont été adoptées ou promues par la Conférence des Parties, comme base pour estimer les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre dans le secteur des forêts, les stocks de carbone forestiers et les modifications des superficies forestières, dans le cadre des initiatives existantes. Le secrétariat fera rapport au SBSTA sur les progrès réalisés en la matière.

23. À sa trente et unième session<sup>15</sup>, le SBSTA a rappelé aux Parties, aux organisations compétentes et aux autres parties prenantes qu'il leur fallait continuer de partager les informations relatives aux activités se rapportant à la décision 2/CP.13 et à toute décision pertinente adoptée par la Conférence des Parties à sa quinzième session sur le site Web de la Convention<sup>16</sup> qui leur est consacré, et les y a encouragées.

<sup>14</sup> FCCC/SBSTA/2009/8, par.33.

<sup>15</sup> FCCC/SBSTA/2009/8, par.34.

<sup>16</sup> <http://unfccc.int/4531.php>

24. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les rapports mentionnés ci-dessus aux paragraphes 21 et 22 et à déterminer les nouvelles mesures à prendre, le cas échéant.

## 6. Recherche et observation systématique

25. *Rappel*: À sa trentième session, le SBSTA a confirmé que le dialogue sur la recherche s'inscrivant dans le cadre de la décision 9/CP.11 jouait un rôle appréciable en fournissant de nouvelles informations scientifiques issues des recherches sur les changements climatiques entre chacun des rapports d'évaluation publiés par le GIEC et il a également noté que de telles informations étaient d'une grande importance pour éclairer les délibérations tenues dans le cadre du processus découlant de la Convention<sup>17</sup>.

26. À la même session, le SBSTA est convenu que des réunions seraient à nouveau organisées dans le cadre de ce dialogue à sa trente-deuxième session et à ses sessions ultérieures, en consacrant plus de temps à la fois à l'examen approfondi par les Parties des nouvelles conclusions scientifiques et de l'évolution des activités de recherche, et aux exposés des Parties, et a demandé au secrétariat de prendre à cet égard les dispositions voulues en organisant de telles réunions<sup>18</sup>.

27. Également à sa trentième session, le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat leurs vues sur les thèmes à examiner à la réunion qui se tiendrait à sa trente-deuxième session, en tenant compte de l'évolution des activités de recherche mentionnées aux alinéas *a* à *f* du paragraphe 47 du document FCCC/SBSTA/2007/4<sup>19</sup>. Leurs observations sont rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.4.

28. Le SBSTA a aussi invité les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques à continuer, dans le cadre du dialogue sur la recherche, de fournir des informations sur l'évolution des activités de recherche mentionnées aux alinéas *a* à *f* du paragraphe 47 du document FCCC/SBSTA/2007/4<sup>20</sup>. Les programmes et organismes de recherche doivent en principe fournir avant la session des informations qui seront rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.6.

29. Afin de donner suite à la demande du SBSTA mentionnée au paragraphe 26 ci-dessus, le secrétariat organisera une réunion dans le cadre du dialogue sur la recherche pendant la trente-deuxième session du SBSTA avec la participation de représentants des Parties, des programmes et organismes de recherche compétents et du GIEC, compte tenu des vues des Parties dont il est question ci-dessus au paragraphe 27.

30. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner de façon approfondie les informations fournies par les programmes et organismes de recherche compétents, en particulier celles concernant les nouvelles conclusions scientifiques et l'évolution des activités de recherche, ainsi que les informations communiquées par les Parties. Il souhaitera peut-être se prononcer sur de nouvelles mesures, permettant notamment de déterminer les besoins et priorités de la recherche pour que celle-ci étaye les travaux des divers organismes créés en vertu de la Convention en vue de renforcer l'application de cet instrument.

<sup>17</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 48.

<sup>18</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 49.

<sup>19</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 50.

<sup>20</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 48.

<i>FCCC/SBSTA/2010/MISC.4</i>	<i>Views on topics for discussion at the research dialogue meeting during the thirty-second session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2010/MISC.6</i>	<i>Update on developments in research activities relevant to the needs of the Convention. Submissions from regional and international climate change research programmes and organizations</i>

## 7. Questions méthodologiques relevant de la Convention

### a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

31. *Rappel*: À sa vingt-huitième session, le SBSTA est convenu de recevoir des renseignements de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) afin que les Parties puissent échanger des vues sur ce sujet à ses vingt-neuvième, trentième et trente et unième sessions et de poursuivre l'examen de ce point à sa trente-deuxième session<sup>21</sup>. À sa trente et unième session, le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à rendre compte, à ses futures sessions, des travaux pertinents accomplis dans ce domaine<sup>22</sup>. Leurs rapports figurent dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.5.

32. *Mesures à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être prendre note des informations figurant dans les rapports communiqués par les secrétariats de l'OACI et de l'OMI et déterminer les mesures ultérieures à prendre sur cette question, s'il y a lieu.

<i>FCCC/SBSTA/2010/MISC.5</i>	<i>Information relevant to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submissions from international organizations</i>
-------------------------------	---

### b) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention

33. *Rappel*: À sa trentième session<sup>23</sup>, le SBSTA est convenu que, pour que les Parties visées à l'annexe I de la Convention puissent appliquer les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC) à compter de 2015, il faudrait réviser les «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (ci-après dénommées Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I).

34. À la même session, le SBSTA est convenu de lancer en 2010 un programme de travail concernant la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, afin de traiter les questions se rapportant à ces Directives et les

<sup>21</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 118 et 119.

<sup>22</sup> FCCC/SBSTA/2009/8, par.51.

<sup>23</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par.99.

questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC<sup>24</sup>

35. Également à sa trentième session, le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat pour le 15 février 2010 leurs vues, qui seraient rassemblées dans un document de la série MISC, sur le processus et le calendrier à prévoir pour l'exécution du programme de travail, sur les questions liées à la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, sur les questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC et sur les secteurs dans lesquels le SBSTA peut envisager d'inviter le GIEC à effectuer des travaux supplémentaires et à contribuer au programme de travail<sup>25</sup>. Les observations des Parties sur ces questions figurent dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.1.

36. Le SBSTA a demandé au secrétariat de faire une synthèse de ces contributions dans un rapport (FCCC/SBSTA/2010/4) à examiner à sa trente-deuxième session<sup>26</sup>.

37. Le SBSTA a également demandé au secrétariat d'organiser en 2010 deux ateliers sur ce programme de travail, l'un consacré aux aspects essentiels de la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, l'autre aux questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC<sup>27</sup>. Les deux ateliers prendraient en compte les éléments envisagés dans les contributions des Parties mentionnées ci-dessus au paragraphe 35 ainsi que les observations figurant dans le document FCCC/SBSTA/2009/MISC.3.

38. Le premier atelier sera organisé à Bonn les 27 et 28 mai 2010 et le secrétariat établira un rapport (FCCC/SBSTA/2010/INF.5) à l'intention du SBSTA à sa trente-deuxième session.

39. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à examiner les documents ci-après établis pour la session. Il sera en outre invité à convenir de la portée et du calendrier d'exécution du programme de travail, envisagé notamment les éléments à prendre en considération à cet égard et toute invitation à adresser au GIEC pour qu'il réalise des travaux supplémentaires et contribue à ce programme.

*FCCC/SBSTA/2010/MISC.1*

*Views on issues relating to the 2006 IPCC Guidelines and the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines. Submissions from Parties*

*FCCC/SBSTA/2010/4*

*Synthèse des vues sur les questions liées aux Lignes directrices 2006 du GIEC et à la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I. Note du secrétariat*

*FCCC/SBSTA/2010/INF.5*

*Report on the workshop on issues relating to the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines. Note by the secretariat*

<sup>24</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par.101.

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par.103.

<sup>26</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par.104.

<sup>27</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par.105.

## 8. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

### a) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23)

40. *Rappel:* À sa vingt-huitième session<sup>28</sup>, le SBSTA a rappelé que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) avait reconnu, dans sa décision 8/CMP.1, que la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23) dans les nouvelles installations d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) risquait de se traduire par un accroissement de la production globale de HCFC-22 ou de HFC-23 et que le mécanisme pour un développement propre (MDP) ne devrait pas avoir une telle conséquence.

41. Le SBSTA n'a pas achevé l'examen de la question faisant l'objet de ce point de l'ordre du jour à sa trente et unième session et a décidé d'en poursuivre l'examen à sa trente-deuxième session.

42. *Mesure à prendre:* Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de ce point.

### b) Piégeage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques au titre des activités de projet du mécanisme pour un développement propre

43. *Rappel:* À sa vingt-neuvième session<sup>29</sup>, le SBSTA a pris note de la synthèse des vues exprimées au sujet de questions ayant rapport avec l'étude du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP<sup>30</sup>, des vues des Parties et des organisations non gouvernementales accréditées concernant notamment, mais pas uniquement, des questions technologiques, méthodologiques, juridiques, financières, de politique générale et autres<sup>31</sup>, et du rapport de synthèse fondé sur ces observations<sup>32</sup>.

44. À sa trentième session, le SBSTA a pris note de la décision 2/CMP.4, dans laquelle le Conseil exécutif du MDP était prié d'évaluer les incidences de l'inclusion éventuelle du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques dans le cadre des activités de projet du MDP, en tenant compte des aspects techniques, méthodologiques et juridiques, et de faire rapport à ce sujet à la CMP à sa cinquième session.

45. À sa trente et unième session, le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-deuxième session, sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe I du document FCCC/SBSTA/2009/8.

46. Dans sa décision 2/CMP.5, la CMP a demandé au SBSTA de poursuivre ses travaux sur la prise en compte éventuelle dans le MDP du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en étudiant les questions énumérées au paragraphe 29 de ladite décision, afin qu'elle adopte une décision sur ce sujet à sa sixième session.

<sup>28</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 123.

<sup>29</sup> FCCC/SBSTA/2008/13, par. 78.

<sup>30</sup> FCCC/SBSTA/2008/INF.1.

<sup>31</sup> FCCC/SBSTA/2008/MISC.10 et Add.1. Les observations des organisations non gouvernementales peuvent être consultées à l'adresse Internet <http://unfccc.int/3689.php>.

<sup>32</sup> FCCC/SBSTA/2008/INF.3.

47. Dans la même décision, la CMP a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 22 mars 2010, leurs vues sur les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 46. Ces vues sont présentées dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.2.

48. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de la question, en se fondant sur le projet de texte figurant dans l'annexe I du document FCCC/SBSTA/2009/8 et sur le document mentionné ci-dessus au paragraphe 47, en vue de transmettre un projet de décision sur ce sujet à la CMP pour qu'elle l'adopte à sa sixième session.

FCCC/SBSTA/2010/MISC.2	<i>Views related to carbon dioxide capture and storage in geological formations as a possible mitigation technology. Submissions from Parties</i>
------------------------	---

**c) Niveaux de référence normalisés au titre du mécanisme pour un développement propre**

49. *Rappel*: Dans sa décision 2/CMP.5, la CMP a demandé au SBSTA de recommander des modalités et procédures pour l'établissement de niveaux de référence normalisés qui soient largement applicables, tout en assurant un degré élevé d'intégrité environnementale et en tenant compte des conditions propres à chaque pays, et de lui transmettre un projet de décision sur la question à sa sixième session.

50. Dans la même décision, la CMP a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, avant le 22 mars 2010, leurs vues sur la question mentionnée ci-dessus au paragraphe 49. Ces vues sont rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.3.

51. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner cette question en se fondant sur le document mentionné ci-dessus au paragraphe 50.

FCCC/SBSTA/2010/MISC.3	<i>Views related to modalities and procedures for the development of standardized baselines from the clean development mechanism. Submissions from Parties and relevant organizations</i>
------------------------	---

**d) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre**

52. *Rappel*: Dans sa décision 2/CMP.5, la CMP a demandé au SBSTA d'évaluer les incidences de la recommandation relative aux terres forestières dont le sol est épuisé, figurant dans l'annexe I du rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (FCCC/KP/CMP/2009/16).

53. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner cette question en se fondant sur le document mentionné ci-dessus au paragraphe 52.

**e) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre**

54. *Rappel*: Le SBSTA a entamé l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa trentième session, mais n'a pu l'achever ni à cette session, ni à la trente et unième. Il est convenu d'en poursuivre l'examen à la trente-deuxième. Les Parties pourront noter que le Groupe de

travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto examine le même point dans le cadre des questions méthodologiques.

55. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner cette question en vue de convenir éventuellement de nouvelles mesures.

## **9. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques**

56. *Rappel*: À sa vingt-troisième session<sup>33</sup>, le SBSTA est convenu de poursuivre ses travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation et de concentrer ses efforts sur la mise en commun d'informations et sur l'échange de données d'expérience et de vues entre les Parties au sujet des possibilités pratiques de faciliter l'application de la Convention et des solutions qui s'offrent à cet effet, comme demande lui en a été faite en vertu de la décision 10/CP.9. Il a prié le secrétariat d'organiser des ateliers à chacune de ses quatre sessions suivantes. Entre ses vingt-quatrième et vingt-septième sessions, cinq ateliers ont été consacrés aux thèmes ci-après: agriculture, foresterie et développement rural; urbanisme et développement, notamment dans le domaine des transports; efficacité énergétique, notamment dans l'industrie, et utilisation finale de l'énergie à des fins résidentielles et commerciales; production d'électricité, notamment à partir de combustibles fossiles propres et de sources d'énergie renouvelables; et émissions autres que de CO<sub>2</sub>, notamment récupération et utilisation du méthane.

57. À sa vingt-huitième session, le SBSTA est convenu que les travaux réalisés au titre de ce point de l'ordre du jour, y compris les ateliers en cours de session, avaient contribué à des échanges utiles et enrichissants d'informations et de vues entre les Parties et les spécialistes. Il a pris note des vues des Parties sur les travaux susceptibles d'être entrepris concernant les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques<sup>34</sup>.

58. Également à sa vingt-huitième session, le SBSTA a décidé d'examiner cette question à sa trente-deuxième session, en tenant compte des meilleures informations scientifiques disponibles sur l'atténuation, y compris des informations émanant en particulier du GIEC<sup>35</sup>.

59. *Mesure à prendre*: Le SBSTA voudra peut-être examiner les travaux éventuels à entreprendre dans le cadre de ses activités, concernant les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques, compte tenu des liens avec les débats en cours dans le cadre d'autres organes subsidiaires sur l'atténuation et les aspects connexes.

## **10. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto**

60. *Rappel*: À sa trente et unième session, le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour en liaison avec le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» au sein d'un groupe de contact conjoint. À la même session, le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre l'examen de

---

<sup>33</sup> FCCC/SBSTA/2005/10, par. 26.

<sup>34</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 137 et 138.

<sup>35</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 140.

ces points au sein d'un groupe de contact conjoint à leur trente-deuxième session, en s'appuyant sur le projet de texte figurant en annexe de leurs rapports respectifs<sup>36</sup>.

61. *Mesure à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner ces questions en vue de convenir de nouvelles mesures.

## 11. Coopération avec les organisations internationales compétentes

62. *Rappel*: Au titre de ce point de l'ordre du jour, le SBSTA sera tenu au courant, par un document d'information établi par le secrétariat, des activités de coopération et des efforts entrepris par des entités des Nations Unies et des organisations intergouvernementales pour faire face aux changements climatiques et contribuer aux travaux découlant de la Convention. Par ailleurs, le secrétariat rendra compte des activités du Groupe mixte de liaison entre la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre. Ces informations figurent dans le document FCCC/SBSTA/2010/INF.1.

63. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre connaissance des informations communiquées par le secrétariat. Il pourrait également souhaiter déterminer les mesures complémentaires à prendre, le cas échéant.

*FCCC/SBSTA/2010/INF.1*

*Summary of cooperative activities with United Nations entities and intergovernmental organizations to contribute to work under the Convention. Note by the secretariat*

## 12. Questions diverses

64. Les autres questions qui pourront être soulevées au cours de la session seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 13. Rapport de la session

65. *Rappel*: Un projet de rapport sur les travaux de la session sera établi pour adoption par le SBSTA à l'issue de sa session.

66. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à en achever l'établissement après la session, suivant les indications données par la Présidente et avec le concours du secrétariat.

<sup>36</sup> FCCC/SBSTA/2009/8, annexe II, et FCCC/SBI/2009/15, annexe I.

## Annexe

### **Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sera saisi à sa trente-deuxième session**

#### **Documents établis pour la session**

FCCC/SBSTA/2010/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2010/2	Rapport sur l'atelier technique consacré aux moyens d'intégrer les diverses méthodes de planification de l'adaptation. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/3	Rapport de synthèse sur les efforts entrepris pour évaluer les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation et les différents points de vue sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/4	Synthèse des vues sur les questions liées aux Lignes directrices 2006 du GIEC et à la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/5	Rapport de synthèse sur les efforts déployés pour suivre et évaluer l'exécution des projets, politiques et programmes d'adaptation ainsi que les coûts et l'efficacité des projets, politiques et programmes menés à terme, et sur les différents points de vue concernant les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les lacunes et les besoins. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/INF.1	Summary of cooperative activities with United Nations entities and intergovernmental organizations to contribute to work under the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2010/INF.2	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat

---

FCCC/SBSTA/2010/INF.3	Report on information required for using the performance indicators to support the review of the implementation of Article 4, paragraphs 1(c) and 5, of the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2010/INF.4	Terms of reference for a report on options to facilitate collaborative technology research and development. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SBSTA/2010/INF.5	Report on the workshop on issues relating to the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2010/MISC.1	Views on issues relating to the 2006 IPCC Guidelines and the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2010/MISC.2	Views related to carbon dioxide capture and storage in geological formations as a possible mitigation technology. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2010/MISC.3	Views related to modalities and procedures for the development of standardized baselines from the clean development mechanism. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2010/MISC.4	Views on topics for discussion at the research dialogue meeting during the thirty-second session of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2010/MISC.5	Information relevant to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submissions from international organizations
FCCC/SBSTA/2010/MISC.6	Update on developments in research activities relevant to the needs of the Convention. Submissions from regional and international climate change research programmes and organizations
FCCC/SB/2010/INF.1	Report of the Expert Group on Technology Transfer. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer

## Autres documents disponibles

FCCC/SBSTA/2009/8	Rapport de la trente et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Copenhague du 8 au 12 décembre 2009
FCCC/SBSTA/2008/6	Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008
FCCC/SBSTA/2007/4	Rapport de la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 7 au 18 mai 2007
FCCC/SBSTA/2009/MISC.3	Experience with and considerations relating to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories, and further considerations relating to the future revision of the UNFCCC reporting guidelines for Annex I Parties. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2009/MISC.9 /Rev.1	Efforts undertaken to assess the costs and benefits of adaptation options, and views on lessons learned, good practices, gaps and needs. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/CP/2009/11 et Add.1	Rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009
FCCC/KP/CMP/2009/21 et Add.1	Rapport de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009
FCCC/KP/CMP/2009/16	Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

---